

Durée de la formation

Durée de la formation : 21 heures

Lieu de la formation : CCI90

Dates des formations : voir l'agenda ci-contre.

Coût : 700 € (prise en charge possible par AGEFICE ou FAFIH en fonction du statut du stagiaire)

Prise en charge de 235 euros pour les chefs d'entreprise non inscrits à l'URSSAF et au RCS avant le début de la formation.

En cas de mutation, transfert ou translation, lorsque l'exploitant justifie d'une expérience professionnelle de 10 ans, en qualité d'exploitant de la licence, la durée de la formation est ramenée à 7 heures.

Coût : 300 € (prise en charge possible par AGEFICE ou FAFIH en fonction du statut du stagiaire)

Inscription :

CPIH 90

1 rue du Docteur Fréry

90000 BELFORT

Tél. 03 84 28 54 54

 **cpih90@aliceadsl.fr**

Bilan de la TVA à 5,5 %

Hervé NOVELLI, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation a réuni le comité de suivi du contrat d'avenir pour faire le point sur la mise en œuvre des contreparties à la baisse de la TVA dans la restauration. Cinq mois après la mise en place de cette mesure, Hervé NOVELLI constate un déploiement significatif du contrat en dépit du contexte économique difficile.

 **Consultez le communiqué de presse**

La réglementation sur l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public)

La réglementation sur l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public)

Elle est précisée par :

- L'arrêté du 1er août 2006 pour les établissements en construction ou en création

 Consulter l'arrêté

- L'arrêté du 21 mars 2007 pour les établissements existants

 Consulter l'arrêté

- La circulaire interministérielle N° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007


 Consulter la circulaire


- Le guide de l'accessibilité ERP

 Consulter le guide

Application du réduit de TVA à 5,5 % dès le 1er juillet 2009


Le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique pour la restauration commerciale à partir du 1er juillet. La CCI90 et le CPIH90 ont organisé, le 19 juin, une réunion d'informations à l'intention des chefs d'entreprises, sur les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Pour télécharger le diaporama de cette réunion  cliquez ici


Pour télécharger le "Contrat d'avenir de la restauration"  cliquez ici

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le CPIH90 :



Par courriel :  cpih90@aliceadsl.fr
Par téléphone : 03 84 28 54 54

Liens utiles :

 www.etatsgenerauxdelarestauration.fr

Dans la même rubrique : *Assurer la promotion de vos métiers auprès des jeunes avec les mini stages de découverte |*